

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 27 (1889)  
**Heft:** 27

**Artikel:** Abbaye des vignerons  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191116>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

**Abbaye des Vignerons.**

Nous avons en portefeuille, depuis longtemps déjà, quelques documents intéressants sur la grande solennité qui s'approche. Le moment nous paraît donc opportun pour en faire part à nos lecteurs.

Dès l'origine, la *Fête des Vignerons* nous semble avoir acquis une certaine célébrité qui n'a fait que grandir ; et il est curieux de constater, dans les journaux de l'époque, l'idée qu'on s'en faisait à l'étranger, au commencement du siècle. Voici, entr'autres, sur la fête de 1833, la relation d'un témoin oculaire, publiée dans le *National de Paris*.

Nous reproduisons textuellement :

*Fête des Vignerons en Suisse.*

« La Fête des Vignerons a été célébrée à Vevey les 8 et 9 août (1833). Tous ceux qui ont visité la Suisse connaissent cette vaste place de Vevey, à laquelle, d'un côté, les riches et fertiles coteaux du Jorat, et, de l'autre, le beau lac du Léman et les âpres et sévères rochers de Meillerie donnent un si théâtral, un si magnifique aspect ; elle a de si majestueuses proportions que Bonaparte y passa vingt-cinq mille hommes en revue, de cette glorieuse armée qui allait vaincre la nature au Saint-Bernard, et l'Autriche à Marengo.

» C'est sur cette place que le 8 août dernier vingt-cinq mille spectateurs au moins, accourus de tous les cantons de la Suisse et de tous les pays de l'Europe, se trouvaient également rassemblés, mais non plus sous l'invocation du dieu de la guerre. C'était le dieu du vin, c'était Bacchus que l'on allait célébrer ; c'était la Fête des Vignerons, si fameuse par l'originalité de ses détails, la bizarrie de son ensemble et les longs intervalles de ses anniversaires.

» Sur la place, s'élevaient en amphithéâtre deux vastes estrades destinées à plus de quatre mille places, dont les billets avaient été distribués à l'avance à fr. 4,50. En face des estrades, se trouvait l'enceinte réservée aux acteurs, unie aux estrades par

un plancher sur lequel s'élevaient des arcs ornés et décorés, en l'honneur des vignerons couronnés, et représentant les quatre Saisons. C'est là que devaient s'exécuter les danses des divers corps de figurants.

» Dès six heures é, demie du matin ces estrades étaient couvertes de spectateurs, dont la mise élégante semblait déjà annoncer un grand jour d'opéra. A sept heures, le cortège, au bruit d'une salve d'artillerie, est arrivé : un corps portant l'ancien uniforme des Suisses ouvrait la marche avec sa musique en tête ; puis le corps des bergers bleus et le corps des bergers roses, précédés de leur musique, les jardiniers avec leur musique ;

» La troupe de Palès, les vachers avec leur bétail et les ustensiles de chalet, les jeunes vignerons, accompagnés d'effeuilleuses et de leur musique ;

» La troupe de Cérès conduisant tous les instruments servant aux semaines et à la moisson, précédée de trente-un musiciens ;

» La troupe de Bacchus, avec sa musique, les vignerons d'automne, accompagnés de leurs vendangeuses et de tous les attirails de la vendange, et de leur musique ; enfin le char de Noë, la noce villageoise et un détachement d'anciens Suisses fermant la marche.

» Les divers corps de ce cortège ont pris dans l'enceinte les places qui leur avaient été désignées, de manière à produire le coup d'œil le plus théâtral qu'on puisse concevoir. Alors le président des conseils, qui occupaient sur l'estrade des sièges réservés, a adressé un discours aux vignerons couronnés, qu'il a décorés de la médaille et de la serpette d'honneur.

» L'œuvre du couronnement terminée, les diverses troupes ont exécuté successivement leurs danses et leurs chants, et ensuite tous les corps se sont mis en marche pour la procession en ville, après laquelle ces acteurs, au nombre de huit cents, se sont réunis sur la grande promenade en un banquet général.

» Qu'on se figure ce cortège tel que nous l'avons décrit, assis à une table de huit cents couverts, sous ce magnifique ombrage de la promenade de l'Aile, au bord de ce lac calme et majestueux du Léman, sillonné par des barques élégamment pavoiées et couvertes de femmes brillantes de jeunesse et de beauté, et l'on concevra ce magique et poétique spectacle.

» Tel est l'exposé de l'ensemble de la fête du 8 ; nous ne pouvons nous arrêter aux détails. Cependant, parmi les danses, nous ne saurions résister au plaisir de citer le charmant ballet des bergers et bergères roses, et la danse à caractère des faucheurs et faucheuses.

» Parmi les chants, il est des morceaux qui ne manquent ni de grâce ni de couleur ; mais il n'en est pas de même de la versification, en général trop négligée. Cependant nous en excepterons quelques strophes des chœurs et des chants des bergers bleus. Les couplets du *Ranz des raches* ont produit un effet merveilleux.

» Le 9, les diverses troupes, après avoir exécuté devant les estrades la représentation de la veille, ont ensuite défilé en ville, où elles ont répété leurs danses et leurs chants devant les personnes les plus notables de la ville. M. Perdonnet, agent de change, honoraire de la Bourse de Paris, qui se distingue dans toutes les occasions par ses libéralités pour la ville de Vevey, son pays natal, avait fait préparer une collation à ces 800 acteurs, qui se sont réunis ensuite le soir, en un banquet général.

» Dire qu'une ville telle que Vevey, de quatre mille habitants, ait pu loger vingt-cinq mille étrangers, c'est faire l'éloge le plus mérité de l'empressement et du discernement avec lequel les principaux habitants ont déployé toutes les ressources de l'hospitalité. Dans les hôtels et les maisons garnies, le prix des logements était très élevé. Sur la place, le taux moyen était de deux louis par lit.

» Tel est l'exposé succinct de cette fête, à nulle autre pareille, qui a vraiment émerveillé cette immense

affluence d'étrangers, parmi lesquels il est à désirer que quelques artistes français en aient saisi l'esquisse et puissent en reproduire la fidèle représentation. Ce serait assurément l'un des tableaux les plus originaux de notre musée français, que cette mythologie en drame, que ce grand opéra en place publique joué par 800 villageois... »

Le Conseil communal sous terre. —  
Les catacombes de Paris.

On sait que le Conseil communal de Lausanne, vivement ému des tristes désastres du 2 juin, a voulu, lui-même, visiter les entrailles du coupable. Il est descendu l'autre jour sous les voûtes du Flon, qu'il a courageusement parcourues, malgré les zéphyrs qui soufflent sur les bords de la cunette, et tout ce qu'y déversent, à droite et à gauche, les petits canaux de la ville.

Oui, le Conseil communal voulant toucher du doigt la cause du mal, a exploré d'une façon complète ces catacombes lausannoises ; il a respiré là, crânement, sans sourciller, comme au milieu d'un parterre de fleurs.

Chacun sentira tout ce qu'une pareille mission a de désagréable ; mais il est de ces circonstances dans lesquelles il faut savoir se dévouer.

Au point de vue technique, nous ne pensons pas qu'on puisse attribuer beaucoup d'importance à cette visite souterraine des honorables conseillers ; mais c'est égal, il ne leur en est pas moins resté quelque chose, car ils ne s'étaient jamais livrés à un examen aussi profond.

A ce propos, on lira peut-être avec intérêt la description suivante des catacombes de Paris que donnent les journaux français, vu les nombreuses permissions sollicitées par les étrangers actuellement à Paris pour les visiter. On ne sait pas encore si ces permissions seront accordées.

« Les catacombes de Paris ne sont autre chose que les carrières d'où est sortie en grande partie la capitale de la France et où ont été transportés les ossements accumulés depuis des centaines d'années dans les anciens cimetières si communs jadis dans l'intérieur de Paris, autour des églises.

Ces cimetières, — parmi lesquels comptait au premier rang le « Charnier des Innocents, » — faisaient courir de graves dangers : c'est ainsi qu'en 1780 une fosse commune devant contenir plus de deux mille corps ayant été creusée près de la rue de la Lingerie, les maisons de

cette rue faillirent s'écrouler ; d'autre part, la santé publique était atteinte.

On prit alors le parti de supprimer les anciens cimetières de Paris, et on transporta, comme nous l'avons dit, les innombrables ossements qu'ils renfermaient dans les carrières abandonnées situées sous la plaine de Montsouris.

Ce jour-là, de simples excavations qu'elles étaient, les carrières de Paris passèrent au rang de nécropoles souterraines. Ce furent de vastes galeries mystérieuses devenues dépositaires des restes d'une partie de la population. La translation des ossements dura environ quinze mois.

On n'évalue pas à moins de six millions le nombre des corps dont les ossements se trouvent entassés dans les anciennes carrières de Paris.

Il y a une quarantaine d'années, on visitait journallement les catacombes, mais de nombreux accidents s'étant produits, l'Administration en a interdit l'accès.

Le principal escalier par lequel on y descend est situé vers l'ancienne barrière d'Enfer.

Avant de franchir le seuil d'une lourde porte, qui laisse voir en s'ouvrant les premières marches d'un escalier étroit et glissant, on distribue à chaque visiteur une bougie, qu'il doit tenir à la main pendant toute l'exploration. Un gardien compte ceux qui entrent. Après être descendu à vingt mètres à peu près sous le sol, on s'engage dans une galerie dont les parois et la voûte sont revêtues d'une maçonnerie garnie çà et là de plaques de zinc pour empêcher l'infiltration des eaux.

Cette galerie est fort longue et fort étroite ; on ne peut pas y marcher deux de front : elle se dirige vers la plaine de Montsouris et aboutit au caveau dans lequel on a entassé les ossements.

Une des galeries a sept kilomètres de longueur.

L'air qu'on respire dans ces bas lieux est imprégné d'une sorte d'humidité acré, au milieu de laquelle on ne tarde pas à se sentir oppressé, et c'est toujours avec un sentiment de véritable satisfaction qu'on revoit la lumière du jour.

L'arrangement des ossements est fait avec symétrie le long des galeries, dont ils constituent ou semblent constituer les murailles : les gros os des jambes et des bras sont placés sur le devant ; d'intervalle en intervalle, une rangée de crânes coupe cette surface.

La Seine et la Bièvre divisent les carrières de Paris en trois groupes distincts, et toute communication est

interceptée entre les groupes par ces cours d'eau. Sur la rive droite de la Seine, les carrières de Chaillot occupent une étendue de 422,000 mètres carrés ; sur la rive gauche, entre la Seine et la rive droite de la Bièvre, les carrières du faubourg Saint-Marceau s'étendent sur une surface de 590,000 mètres carrés ; enfin, entre la Seine et la rive gauche de la Bièvre, les vides des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain forment un polygone très irrégulier de 2,395,000 mètres carrés.

Le total de la superficie des carrières, dans l'intérieur de Paris seulement, est donc de 3,407,000 mètres carrés ou un peu plus de 340 hectares.

Administrativement, le Service des catacombes de Paris présente une importance considérable : il est l'une des dépendances des Services de la voirie, parce qu'il a pour objet la consolidation souterraine des rues et des maisons dans la presque totalité des quartiers de la rive gauche, dans Chaillot et l'extrémité nord de Passy, sous la Butte-Montmartre et à ses abords, dans le quartier dit « d'Amérique » et dans un certain périmètre autour du Parc des Buttes-Chaumont. »

Une pépinière  
de bonnes ménagères.

Le Conseil municipal de Paris a fondé cinq Ecoles municipales professionnelles de petites filles, qu'il administre par l'intermédiaire de commissions, dans lesquelles figurent, en majorité, des industriels, des commerçants, des dames ayant dirigé de grands ateliers. Dès le lendemain de leur création, ces écoles ont pris un développement inespéré, et l'on peut dire que, tant au point de vue des méthodes d'enseignement que des résultats obtenus, elles ont atteint un degré de perfection qui n'a pas encore été dépassé.

L'enseignement classique est continué à l'école dans des classes du matin où les enfants reçoivent les matières enseignées à l'école primaire : langue française, histoire, géographie, calcul, etc.

L'enseignement technique ou professionnel se distribue l'après-midi seulement. Les enfants sont partagés en plusieurs ateliers, ayant chacun à sa tête une maîtresse de l'enseignement primaire, chargée de la discipline, et une maîtresse technique, chargée de l'enseignement pratique, lequel comprend des ateliers de couture, de broderie, de fleurs et plumes, de corsets, de modes, de repassage et de lingerie. Deux écoles joignent à ces divers enseignements celui de la peinture sur porcelaine.

Bien que le programme général de l'enseignement soit à peu près le même pour toutes les écoles, il est arrivé que chaque établissement, sans se spécialiser, a